



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaients présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMETZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUBE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaients excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Olivier GACQUERRE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Jean-François ANTONINI, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Dominique DELECOURT, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Patrice FRERE, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Vu le régime cadre d'aides temporaires destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable n° SA.105172 adopté sur la base de la décision de la Commission n° SA.105172 (2022/N) – France COVID-19 : Prolongation and amendments to the scheme SA.102077 en date du 10/12/2022 notifiée sur le fondement de l'article 107, paragraphe 3, c) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1511-2,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu les crédits alloués au budget primitif du SIZIAF de l'exercice 2023 pour l'aide aux entreprises,

Convocation adressée aux  
délégués le :

30 novembre 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 34
- Votants : 44

Délibération

mise en ligne le :

14 décembre 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

14 décembre 2023

4 –

PROJET VANHEEDE :  
DEMANDES DE  
SUBVENTION

Vu la délibération n°2022.01821 de la séance plénière du Conseil Régional en date des 8 et 9 décembre 2022 décidant d'adopter le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028,

Vu la délibération n°2020.00089 du Conseil régional en date du 30 janvier 2020 modifiant les cadres d'intervention régionaux « aide au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée » adopté par délibération n° 2017.0443 du 30 mars 2017, modifié par délibération n° 2019.02312 du 26 novembre 2019, « aide au développement des grandes entreprises » adopté par délibération n° 2017.0440 du 30 mars 2017, « aide à l'implantation » adopté par délibération n° 2017.0441 du 30 mars 2017,

Vu la convention modifiée de partenariat n° 19007001 relative à la participation du Syndicat Mixte du Parc des Industries Artois Flandres (SIZIAF) au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la Région, Hauts-de-France,

Vu la demande d'aide de VANHEEDE ENVIRONNEMENT France pour son site de Billy Berclau réceptionnée en date du 7 mai 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Alloue** à la société VANHEEDE ENVIRONNEMENT SAS, située à Billy Berclau (62138), une subvention de 200 000 € pour son projet d'investissement.  
La dépense subventionnable de l'opération s'élève à 12 031 000 €HT, soit un taux de participation de 1,66 %.  
Le cout de l'opération totale est de 54 377 000 € HT.  
La date de prise en compte des dépenses démarre le 1er janvier 2024.  
Compte tenu de la demande motivée et de l'analyse de trésorerie, une avance de 30% est accordée.
- **Autorise** le Président à signer une convention d'aide avec l'entreprise Vanheede Environnement selon les motifs ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES  
Le Président

André KUCHCINSKI

